

Fiche pratique

# **GROUPEMENT D'INTÉRÊT**

(COMPRENDRE ET AGIR)

Les **GI** sont un des piliers de la RÉFORME DES INSTITUTIONS.

Composés intégralement de citoyens, ils sont la représentation politique de toutes les activités humaines.

**Les GI transforment les acteurs en décideurs.**

Ils sont organisés par spécialités (ayant le même intérêt).

Ce sont eux qui élaborent les règles de fonctionnement de toute leur activité.



# COMPRENDRE

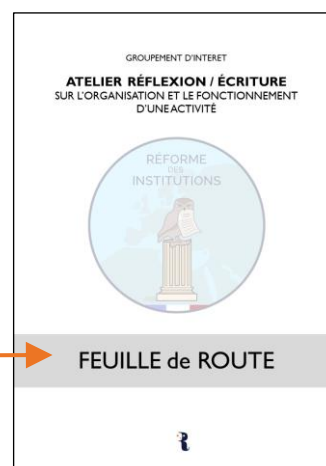
## 1. C'EST QUOI UN GI ?

- Un GI est un GROUPEMENT D'INTÉRÊT.
- Ce sont des personnes qui se regroupent parce qu'elles ont un intérêt en commun, un intérêt lié à leur activité.
- Un GI est l'entité qui détermine l'organisation et le fonctionnement de TOUTE son activité : normes, production, financement,, traitement des déchets, formation, retraite, gestion des conflits ...



## 2. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- En se réunissant, en écrivant, et grâce à l'intelligence collective.
- Il appartient à chaque GI de s'organiser et de s'auto-déterminer pour défendre au mieux ses intérêts. Pour cela, ses membres doivent se réunir régulièrement afin d'établir leur mode de fonctionnement et leur organisation par eux-mêmes, en consensus, et selon les modalités de leur choix.
- Ils doivent surtout ÉCRIRE leurs réflexions et leurs décisions, pour que ces travaux puissent être transmis et complétés par d'autres (intelligence collective).
- Le plus efficace : Plusieurs groupes de 10 à 12 personnes. Mieux vaut 2 groupes de 7 personnes qu'un seul groupe de 14 personnes.



# COMPRENDRE

## 3. QUI EST CONCERNÉ ?

TOUT LE MONDE. CHAQUE CITOYEN de plus de 16 ans.

C'est le principe même des GI : **redonner aux acteurs de chaque activité le pouvoir de décider** des règles de fonctionnement de son activité.

Ce n'est donc pas une obligation mais une RESPONSABILITÉ individuelle et collective qui permet à la société de maintenir un équilibre harmonieux et de ne pas voir ses institutions perverties pour servir l'intérêt de quelques puissances financières.

Nous avons parfois plusieurs activités (travail, passion, hobby ...) Le *droit et le devoir de participation à l'organisation de la vie de mon pays ne peut s'exercer que dans une seule activité*, celle de mon choix.

C'est un des principes de sécurité mis en place par la *Réforme Des Institutions* visant à prévenir toute dérive. Il est néanmoins possible de changer de GI un certain nombre de fois dans sa vie.

**Je dois donc faire un choix et me positionner dans une activité précise.** Soit je rejoins un GI près de chez moi, soit je crée un GI dans ma région. Le site [revoludroit.fr](http://revoludroit.fr) référence les différents GI. Le schéma *Fonctionnement des GGI* peut aider à se situer.

Il est difficile de donner plus de précisions car chaque activité doit se définir et s'organiser elle-même.

- *Le GROUPEMENT D'INTÉRÊT qui représentera les boulangers doit-il intégrer le métier des pâtisseries ?*
- *Ce groupement doit-il être indépendant ou doit-il intégrer le groupement des métiers de bouche ?*
- *A quelle union de groupement doit-il appartenir ? artisanat, alimentation ... ?*
- *Quelle devrait être la constitution du pain, ou des pains, pour être conforme à la tradition boulangère et respectueux de la santé des gens ?*

C'est aux boulangers (et aux pâtisseries) de répondre à toutes ces questions et à toutes les autres.

### La 1<sup>ère</sup> mission de chaque GI

1. Donner une définition précise à l'activité
2. Définir les règles déontologiques de l'activité en accord avec la *Charte Des Valeurs Intangibles De La France* et du droit naturel.

avant de traiter toutes les thématiques qui organisent l'activité dans son ensemble.



# COMPRENDRE

## 4. IMPORTANT : Les 2 RÔLES du GI (1/3)

1. ÉLABORER, DÉFINIR, ORGANISER
2. APPLIQUER, ENCADRER, PROTÉGER

Ce sont ceux qui appliquent et exercent une activité qui vont élaborer toutes les règles de fonctionnement de leur activité

Les GI transforment les acteurs en décideurs. Ce fonctionnement (naturel) n'est pourtant pas habituel (du tout).

Il est donc primordial de comprendre ces deux fonctions principales

**1**

**ÉLABORER**

- Le premier rôle d'un GI est d'élaborer, de définir et d'organiser les règles de fonctionnement de son activité.
- Cette tâche colossale est, dans un premier temps, réalisée par la multiplication de petits groupes de travail spécialisés par activité.
- Comme ces groupes de travail sont constitués de citoyens, les citoyens deviennent les décideurs.

**2**

**APPLIQUER**

- Le GI est l'entité qui protège encadre et accompagne la pratique de toute une activité.
- Le deuxième rôle d'un GI est donc d'appliquer et de faire appliquer les règles choisies par les acteurs de l'activité eux mêmes
  - ✓ production,
  - ✓ normes,
  - ✓ commercialisation,
  - ✓ sécurité ...

(...)



# COMPRENDRE

## Les 2 RÔLES du GI 2/3

### 1

#### ÉLABORER

- Dans un second temps, tous ces groupes de travail spécialisés sur la même activité échangent et échangent à nouveau **pour faire consensus autour d'une organisation qui leur semble être la meilleure** pour leur activité.

Ils ont tout intérêt à le faire car il sont eux-mêmes acteurs de cette activité.

Toute décision qui s'avèrerait inefficace ou néfaste pour l'activité elle-même ou pour ses membres sera remise en question et modifiée si besoin, de façon officielle, grâce au fonctionnement même des GI et au mandat impératif.

- Les règles qui sont définies et utilisées par les mêmes personnes **sont immédiatement et ouvertement éprouvées**. En cas d'inefficacité elles peuvent être modifiées et corrigées selon les modalités propres à chaque GI. Elles n'ont pas vocation à être changées constamment ou empilées bêtement.

### 2

#### APPLIQUER

- Le deuxième rôle d'un GI est aussi **d'encadrer et d'accompagner le développement de l'activité**. :
  - ✓ formation,
  - ✓ recherche et développement,
  - ✓ financement...
- Il est enfin de **protéger toute personne qui pratique ou côtoie une activité** en tant que professionnel, en tant que passionné, en tant que client consommateur, en tant que patient, en tant que plaignant, étudiant, retraité ... etc. :
  - ✓ Protection sociale,
  - ✓ Gestion et règlement des conflits,
  - ✓ retraite,
  - ✓ traitement des déchets ...
- Avec le fonctionnement des GI, je suis protégé par les règles élaborées par mes concitoyens dans chaque aspect de ma vie et dans chaque activité que je pratique ou que je côtoie.

(...)



# COMPRENDRE

## Les 2 RÔLES du GI 3/3

### 1

#### ÉLABORER

- Le ministère chargé de faire le droit **validera la conformité des travaux effectués** avec la *Charte Des Valeurs Intangibles* de la France et avec le droit naturel.
- Une fois le travail de définition et d'élaboration effectué et validé, le GI devient un lieux de participation citoyenne.
- Endroit où s'exerce le **droit et le devoir** de chaque citoyen de plus de 16 ans de participer à l'organisation de la vie de son pays.
- Dans un GI, selon mon âge et mon tempérament, j'observe, j'écoute, je contrôle, je participe... à l'élaboration et à l'amélioration des règles de fonctionnement d'une activité précise, celle de mon choix.
- **Remplace les partis politiques, les syndicats** et autres technocraties inutiles et perverses.

### 2

#### APPLIQUER

- Le GI n'est pas un remède miracle., il n'efface pas les imperfections humaines. Il **protège l'intérêt collectif et l'intérêt individuel du plus grand nombre** par la mise en place de sécurités institutionnelles.
  - ✓ Transformer les acteurs en décideurs
  - ✓ Laisser chaque GI choisir son fonctionnement et s'autodéterminer en fonction de ses propres spécificités.
  - ✓ Mandat impératif pour toute instance de supervision au sein de chaque GI
- **Le GI est une décentralisation des décisions par thèmes** et une garantie que les décisions sont prises par les personnes les plus à mêmes, c'est-à-dire **les plus compétentes**, pour ce faire.
- Le GI est organisé par thèmes au niveau national et peut, si ses membres le décident, fonctionner de façon décentralisée par secteur géographique (commune région...).







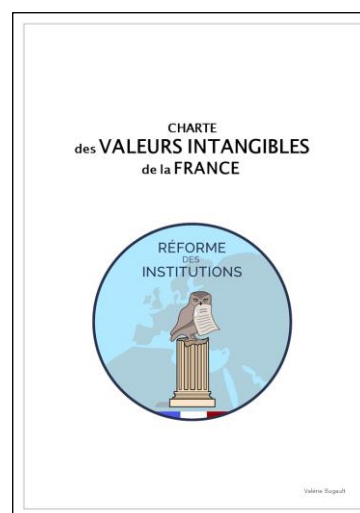
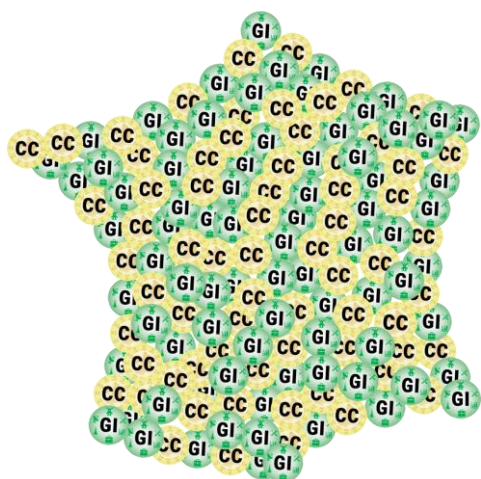
# REBÂTIR

## 2. FAIRE NATION

Comme toutes les cellules d'un même corps, tous les GI sont les composants et la représentation des intérêts de la nation.

Pour éviter les écueils de l'histoire, **des sécurités systémiques** accompagnent cette nouvelle organisation :

- Les 3 GRANDS GI sont la garantie que toutes les activités humaines soient représentées politiquement sans hiérarchie financière.
- Tout les GI interviennent comme des contrepouvoirs les uns par rapport aux autres. Ils évitent que certains intérêts soient systématiquement soumis à d'autres, sur des critères exclusivement financiers. (Exemple : le GI médecine qui est d'ordre non commercial est un contrepouvoir au GI laboratoires pharmaceutiques qui est d'ordre commercial.
- Le respect de la *CHARTRE DES VALEURS INTANGIBLES DE LA FRANCE* et du droit naturel
- Le MANDAT IMPÉRATIF de tout représentant ou délégué
- Le caractère national de chaque GI et son organisation territoriale
- L'obligation de participer à un GI dès 16 ans





# REBÂTIR

## 3. TOUT (ou presque) RESTE à FAIRE

Aujourd'hui rien n'est figé dans l'organisation inter GI, car tout est à faire. Et comme tout est à faire par la population, personne ne peut se substituer à ce travail et anticiper ses résultats.

Pour des raisons pratiques et de sécurité, seuls les 3 GGI *COMMERCIAL, NON COMMERCIAL, et SPIRITUEL* sont immuables (cf travaux de VB sur les contres pouvoirs)

Pour le reste une proposition d'organisation au sein de chacun de ces 3 GGI a été faite par Valérie Bugault.

Elle est représentée par le schéma du *Fonctionnement des GGI*.

Il montre comment, au sein de ces 3 GGI, des UNIONS de groupements vont pouvoir s'organiser autour d'une activité générale. Par exemple, l'union des métiers de la santé qui fait partie du GGI non commercial, va certainement regrouper un grand nombre de GI, tous concernés par le retour à la santé des gens mais à des titres différents : en tant que médecins, en tant qu'activités annexes ou en tant qu'auxiliaires médicaux (infirmiers, sages femmes, ambulanciers...)

Cette proposition des UNIONS de GI au sein des 3 GGI n'est pas figée. Elle est l'embryon de cette nouvelle organisation et sera mise à jour par la population elle-même, une fois le travail d'ÉLABORATION des GI commencé.

## 4. AGIR

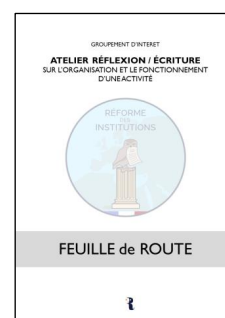
**Aller sur le site  
Revoludroit**



**Créer ou  
rejoindre un GI**



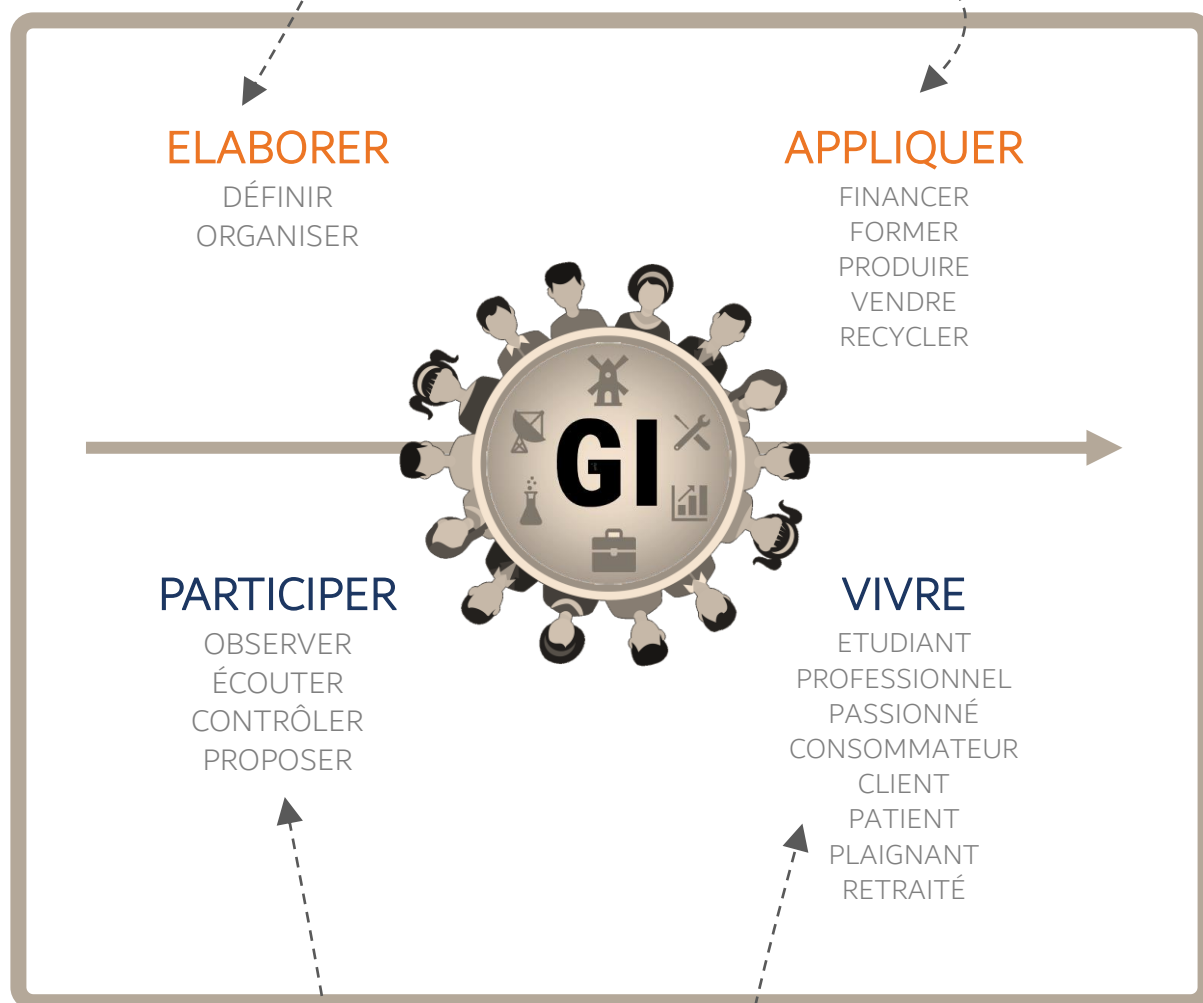
**Commencer le  
travail d'écriture**



# Le GI en 4 points

1.  
Notre première mission.  
Le premier travail

2.  
Le résultat de la  
première mission.



3.  
Notre devoir

4.  
Nos droits (garantis  
par l'application de  
notre devoir)



# GI : PREMIÈRES MISSIONS



**1**

Donner une définition précise de son activité.  
**PAR ÉCRIT**

**2**

Définir les règles de déontologie de l'activité.  
**PAR ÉCRIT**

**3**

Définir toutes les règles de fonctionnement  
de l'activité, thème par thème.  
**PAR ÉCRIT** (*Feuille De Route*)

**4**

Fournir ses travaux pour qu'ils soient  
partagés et complétés.  
**PAR ÉCRIT**

**5**

Recevoir les travaux d'autres groupes.  
**PAR ÉCRIT**

